

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Conseillers présents : MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, UMMENHOVER, VALET, BURGAN, LELIGOIS, DEFRANCE,

MMES PARENT-TANGUY, LASSALLE-ASTIS, PAULARD, SANSANO, GUEGAN, HENNEQUEZ, COMBETTES,

Absents excusés : Mme LASBLEIZ pouvoir à M COMONT Alain

Mme UMMENHOVER pouvoir à M UMMENHOVER

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 MAI

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 23 mai 2020 adressé par e-mail.

AUTORISATION DE PRESENCE DES SECRETAIRES DE MAIRIE AUX CONSEILS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire informe le conseil que la présence des secrétaires aux conseils municipaux n'est pas une obligation. Néanmoins il souhaiterait qu'elles soient présente à tour de rôle compte tenu de leur expérience afin de prendre des notes et de permettre au secrétaire de séance d'élaborer le compte rendu plus facilement.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité**, la présence des secrétaires de mairie.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du CGCT donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat un certain nombre d'attributions, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale,

Le conseil municipal **décide, à l'unanimité**, par délégation du Conseil Municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions suivantes :

- ↪ La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- ↪ De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnisations des sinistres,
- ↪ De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière,
- ↪ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- ↪ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- ↪ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (pour les opérations d'un montant inférieur à 300 000 euros),

- ↪ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 €.
- ↪ D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- ↪ De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
- ↪ D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu à l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS :

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité de fixer à 10** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la commune :

- Président de droit : - **A. COMONT**
- Vice-Président : - **S. DELHOMME**
- Membres : - **A. PAULARD, S. SANSANO, J. DEFRANCE, C. UMMENHOVER, M. MOY, F. CROCHET, J-C. PETILLON, I. DEPARPE**

DESIGNATION DELEGUES SIEGE :

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du CGCT et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil Municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, **2 membres** représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote, le conseil municipal désigne, **à l'unanimité**,

- Membre titulaire : - **R. CHEVAUCHEE**
- Membre suppléant : - **F. VALET**

DESIGNATION DELEGUES SICOSSE :

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée doit élire les membres qui représenteront la commune au sein du Syndicat des CES du secteur scolaire d'Evreux, S.I.C.O.S.S.E

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, nomme les délégués au S.I.C.O.S.S.E suivant :

- Membres titulaires : - **E. HAUZAY**
- **F. BENATTAR**
- Membres suppléants : - **A. PAULARD**
- **F. VALET**

DESIGNATION DELEGUES CIGALE :

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée doit élire les membres qui représenteront la commune au sein du Le Centre Intercommunal de Gestion des Activités et Loisirs Educatifs CIGALE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, nomme les délégués au syndicat intercommunal CIGALE suivant :

- Membres titulaires : - **A. COMONT**
- **S. DELHOMME**
- **B. PARENT-TANGUY**
- **J. LELIGOIS**
- Membre suppléant : - **F. BENATTAR**

DESIGNATION DELEGUES TRANSURBAIN :

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée doit élire les membres qui représenteront la commune au sein de TRANSURBAIN

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme le délégué au TRANSURBAIN suivant :

- Membre titulaire : - - **B. PARENT-TANGUY**

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 725 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,60 %,

Considérant que pour une commune de 1 725 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 %.


















Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité avec effet au 23 Mai 2020** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué comme suit :










- Le Maire : **23,29 %** de l'indice brut 1027
- Les Maires-Adjoints : **11,23 %** de l'indice brut 1027
- Le Conseiller Municipal délégué : **6 %** de l'indice brut 1027

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES :

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité les membres siégeant aux diverses commissions communales suivantes :

Commission FINANCES : 7 Membres	Commission SOLIDARITE : 8 Membres
 Alain COMONT	 Sébastien DELHOMME
 Sébastien DELHOMME	 Julien DEFRANCE
 Béatrice PARENT-TANGUY	 Anne PAULARD
 Régis CHEVAUCHEE	 Sylvie SANSANO
 Lucille LASSALLE-ASTIS	 Jérémy LELIGOIS
 Eloi HAUZAY	 Caroline UMMENHOVER
 Dominique UMMENHOVER	 Brigitte LASBLEIZ
	 Béatrice PARENT-TANGUY

❖ Commission ANIMATION : 9 Membres	Commission TRAVAUX : 8 Membres
 Eloi HAUZAY	 Régis CHEVAUCHEE
 Emmanuel BURGAN	 Béatrice PARENT-TANGUY
 Valérie COMBETTES	 Muriel GUEGAN
 Sylvie SANSANO	 Julien DEFRANCE
 Julien DEFRANCE	 Sébastien DELHOMME
 Frédéric BENATTAR	 Lucille LASSALLE-ASTIS
 Régis CHEVAUCHEE	 Jérémy LELIGOIS
 Dominique UMMENHOVER	 Franck VALET
 Sébastien DELHOMME	

❖ Commission URBANISME : 9 Membres
 Lucille LASSALLE-ASTIS
 Dominique UMMENHOVER
 Régis CHAUAUCHEE
 Emmanuel BURGAN
 Muriel GUEGAN
 Emilie HENNEQUEZ
 Frédéric BENATTAR
 Sylvie SANSANO
 Sébastien DELHOMME

CNIL :

Pour la distribution des masques aux habitants, un courrier avec coupon à remettre en Mairie a été déposé au domicile des Arniérois, afin de faciliter la distribution.

À la suite du retour de ces coupons, un fichier dans lequel a été repris le nom, prénom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et nombre de personne au foyer a été créé.

Ce fichier, suivant la norme NF32 de protection des données, sera à accès limité au Maire, aux adjoints, conseiller délégué et aux secrétaires de Mairie dans le cadre de leurs fonctions ou de leur groupe de travail.

FONDS DE CONCOURS EPN ET DETR :

Mr le Maire explique que la commune a prévu plusieurs travaux et achats pour lesquelles des subventions existent au niveau de l'EPN, et de la DETR qui a lancé un Plan de Relance de 4 M€ à la suite de la crise sanitaire actuelle. Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, les plans de financement suivants :

➤ Travaux nouveau cimetière :

Le coût de ces travaux s'élèverait à 18 913,92 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ E.P.N.	:	9 456,96 €
☞ Fonds propres	:	9 456,96 €

➤ Achat camion benne :

Le coût de cet achat s'élèverait à 42 488,80 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ E.P.N.	:	21 244,40 €
☞ Fonds propres	:	21 244,40 €

➤ Sécurisation ALSH :

Le coût de cet achat s'élèverait à 4 035 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (40%)	:	1 614,00 €
☞ E.P.N.	:	1 210,50 €
☞ Fonds propres	:	1 210,50 €

➤ Achat panneaux de signalisation :

Le coût de cet achat s'élèverait à 1 875,56 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ E.P.N.	:	937,78 €
☞ Fonds propres	:	937,78 €

➤ Travaux Restaurant scolaire - Modernisation de la Cuisine :

Le coût de cet achat s'élèverait à 15 903,84 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ E.P.N.	:	7 951,92 €
☞ Fonds propres	:	7 951,92 €

➤ Travaux Restaurant scolaire – Mise aux normes suite crise sanitaire :

Le coût de cet achat s'élèverait à 17 662,88 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (40%)	:	7 065,15 €
☞ E.P.N.	:	5 298,86 €
☞ Fonds propres	:	5 298,86 €

➤ Travaux Rue du Moussel :

Le coût de cet achat s'élèverait à 8 136 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (40%)	:	3 254,40 €
☞ E.P.N.	:	2 440,80 €
☞ Fonds propres	:	2 440,80 €

➤ Travaux Ecole Maternelle – Mise aux normes Incendie :

Le coût de cet achat s'élèverait à 4 430.45 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ D.E.T.R. (40%)	:	1 772,18 €
☞ E.P.N.	:	1 329,13 €
☞ Fonds propres	:	1 329,13 €

➤ Achat débroussailleuse :

Le coût de cet achat s'élèverait à 641,67 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ E.P.N.	:	320,83 €
☞ Fonds propres	:	320,84 €

➤ Achat panneau d'affichage Arnières-Plage :

Le coût de cet achat s'élèverait à 543 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

☞ E.P.N.	:	271,50 €
☞ Fonds propres	:	271,50 €

TAUX D'IMPOSITION :

Cette année encore, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, des taux identiques à ceux de l'an passé, à savoir :

➤ Taxe d'habitation	:	10.42 %
➤ Taxe foncière	:	24.53 %
➤ Taxe foncière non bâti	:	58.52 %

CREATION DE POSTE :

Mr le Maire rappelle que suite à la démission d'un agent, un autre agent a repris son poste. Cet agent effectue des tâches supplémentaires comme aide au service des repas et aussi accompagne les enfants sur le chemin restaurant scolaire – école élémentaire, l'entretien de la salle de motricité et des toilettes.

Il était donc nécessaire d'augmenter le temps horaire hebdomadaire de 19 h 50 à 23 h 50. Le Comité Technique ayant donné un avis favorable à cette augmentation du temps de travail, il nous faut à présent créer un poste

➤ D'agent technique à 23,5/35e

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'**unanimité**, la création de ce poste pour régulariser la position de l'agent.

MISE EN PLACE DISPOSITIF 2S2C : Délibération annulée

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19, un protocole sanitaire a été mis en place dans les écoles. Celui-ci nous impose une distanciation physique entre les élèves, pour cela chaque enfant doit avoir une surface de travail de 4m² chacun. Ce qui pour nos écoles représente une capacité d'accueil maximum de 74 enfants.

Les parents de 94 enfants, souhaiteraient pouvoir remettre leurs enfants. L'Etat pour pallier le manque de place propose de mettre en place le dispositif 2S2C (Activités sportive, de santé, civique et culturelles sur le temps scolaire encadrées par des animateurs). Ce projet permettrait d'accueillir 90 enfants contre 74 actuellement, financé par les communes et remboursé par l'État ensuite à hauteur de 110€ par jour pour 15 enfants.

Le Maire, les adjoints et la directrice ont travaillé sur le projet.

Malheureusement ce dispositif ne pourra aboutir, l'organisation et le protocole sanitaire déjà en place, validés par l'Éducation nationale seraient à refaire entièrement, ce qui perturberait l'organisation actuelle.

RECRUTEMENT DE VACATAIRES : Délibération annulée

Le recrutement de vacataires n'est plus envisagé pour l'instant, à la suite de la décision de ne pas mettre en place le dispositif 2S2C.

QUESTIONS DIVERSES :

↳ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a eu des gens du voyage sur le stade pendant près d'une semaine. Une demande d'expulsion a été faite conjointement avec la préfecture et la gendarmerie.

↳ Le conseil est informé de plusieurs problèmes de déchets sauvages sur la commune. Le long des 2 bras de l'Iton vers Arnières-Plage il y a plein de morceaux de verre dans l'eau. Le site d'Arnières-Plage est très régulièrement dégradé (bouteille, papiers, cartouche de siphon, ...) A côté de la déchetterie les agents ont enlevé les déchets le vendredi, or lundi matin un nouveau dépôt avait été effectué.

↳ Des problèmes de tapage nocturne ont été signalés vers Arnières-Plage. Des barrières ont été volées le week-end de l'Ascension. Le Maire a fait intervenir la gendarmerie le dimanche à 19h. Les riverains ne peuvent pas souvent profiter du site, trop de monde n'habitait pas la commune. La mise en place d'un panneau plus grand avec prise d'arrêtés d'interdiction de boire de l'alcool et de faire des barbecues ont été pris. Ce qui rendra l'intervention des gendarmes plus facile.

↳ Mr Le Maire expose les avancées du cheminement doux entre Arnières et Evreux, la réalisation d'un premier tronçon entre Arnières et l'hippodrome pourrait débuter à l'automne 2020. L'acquisition de la parcelle du chemin par la commune, devra être fait avec une rétrocession à EPN pour débuter les travaux.

↳ Au Chemin route de Conches, un problème d'entretien du chemin nous devons nous renseigner de qui est le propriétaire.

↳ Un habitant nous a fait part d'un problème au RU du Moulin à Arnières. Le bras restauré le long de la rue du Moussel n'était plus alimenté. Le dispositif de répartition des débits en blocs avec le passage de franchissement RCE en oblique a été démonté, vraisemblablement par des jeunes qui étaient dans la rivière sur le long week-end de pentecôte. La mise à sec de ce bras a été

problématique pour l'abreuvement des bêtes dans les pâtures, mais a également eu pour conséquence la mort de plusieurs poissons.

↳ Le SMABI remplaçant du SAVITON vient pour un RDV mercredi matin en Mairie.

↳ Le Maire informe qu'il a relancé EAD pour le dossier de l'ALSH, afin que l'on puisse solder les subventions rapidement. Il manque une signature de l'architecte et un document de l'assureur. Il a relancé également pour la déviation et le centre bourg, pour lequel un seul projet a été reçu en appel d'offre.

↳ Les associations du Tir et de la Muscu ont repris leurs activités avec les mesures barrières adéquates le 2 et 8 juin 2020.

↳ Le bulletin municipal était réalisé 2 fois par an. Il est envisagé de faire une information plus fréquemment. Un groupe de communication sera créé pour l'élaboration de celui-ci. La lettre d'info compte aujourd'hui 179 inscriptions.

↳ 1 629 masques grand public doivent arriver mi-juin du département. Le mode de distribution pourrait changer. Pour les personnes ayant rendu les coupons, les masques seront distribués à domicile, pour les autres ils devront venir en Mairie les retirer.

↳ 3 secteurs sur la commune dont les rétrocessions des rues ne sont pas faites, Rue Jacques Prévert, Le Pré Feray et Impasse du Théâtre Romain. Certains dossiers sont chez le notaire en attente.

↳ Nous avons reçu une demande de stage en Mairie. La stagiaire en Licence II doit faire un stage en Mairie pour valider son année. La commune va donc lui confier la mission de faire une étude sociologique de la commune et sur les solutions en matière de santé pour les territoires connaissant un désert médical. Le stage se déroulera du 15 juin au 15 juillet et du 15 août au 30 août. Le matin la stagiaire sera en télétravail et l'après-midi un bureau lui sera mis à disposition en Mairie.

Les prochains conseils auront lieu :

Le lundi 29 juin sera axé sur les travaux en cours et le règlement intérieur.

Le jeudi 09 juillet sera le conseil du BUDGET.

La séance close à 22h30.

Nom du document : CR-CM-20-06-08 (9)
Répertoire : C:\Users\Mathis\Documents
Modèle : C:\Users\Mathis\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.d
otm
Titre :
Sujet :
Auteur : arnieres
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 10/06/2020 09:18:00
N° de révision : 11
Dernier enregistr. le : 12/06/2020 10:48:00
Dernier enregistrement par : Cendrine CORDIER
Temps total d'édition : 364 Minutes
Dernière impression sur : 21/08/2020 22:54:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 8
Nombre de mots : 2 702 (approx.)
Nombre de caractères : 14 863 (approx.)